SITE ET CITÉ

C·R·E·M·I·E·U

# ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2020_090
# RÉGLEMENTATION DE L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
# EPIDEMIE CORONAVIRUS COVID 19

## *MODIFIANT L'ARRÊTE MUNICIPAL INITIAL A2020_035*

Le Maire de la commune de Crémieu (Isère)
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,
**Vu** le Code de la Santé Publique,
**Vu** le Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifiant le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020
**Vu** l'Arrêté Municipal A2020_35 du 17 mars 2020 fermant les bâtiments communaux (Covid 19),

**CONSIDERANT** le déconfinement progressif lié à la pandemie de Covid-19,

**ARRETE**

**ARTICLE N° 1 :**

Les bâtiments communaux suivants, gymnase Vacheron et la Salle des Fêtes, initialement concernés par l'Arrêté Municipal A2020_035 du 17 mars 2020, sont de nouveaux ouverts au public à compter de ce jour dans les conditions définies aux articles n°2 et 3.

**ARTICLE N° 2 :**

Les vestiaires, sanitaires, et points d'eau seront accessibles dans les conditions définies ultérieurement par la municipalité.

**ARTICLE N° 2 :**

Les utilisateurs devront respecter les gestes barrières pour limiter la propagation du virus et se conformer aux protocoles sanitaires de reprise établis par le Ministère des Sports, les différents Fédérations concernées et la municipalité de Crémieu.

**ARTICLE N° 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R.102 du code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE (38), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

à Crémieu, le 26 juin 2020
Le Maire

MAIRIE de CRÉMIEU (Isère) 38460

Alain MOYNE-BRESSAND

Destinataires :
Préfecture de l'Isère
Police municipale/Services Techniques
Archives

HOTEL DE VILLE - Place de la Nation Charles de Gaulle - 38460 CREMIEU
Boite postale 40002 - Téléphone 04 74 90 70 92 - Fax 04 74 90 88 86
e-mail : ville.cremieu@wanadoo.fr